

Conseil Communautaire

Compte-rendu de la séance du 20.05.2021 à Thiaucourt-Regniéville

Membres du Conseil : 71

Présents : 50

Pouvoirs : 4

Votants : 54

Excusé non représenté : 0 - Excusé représenté : 1 - Absents : 16 - Nombre de communes représentées : 35

Liste des présents en annexe

1- Vie Institutionnelle de la CCM&M

➤ Désignation du secrétaire de séance et validation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 15.04.2021

Frédéric LEVEE est désigné secrétaire de séance

La délibération est adoptée à l'unanimité

2- Attractivité économique

➤ Menace de fermeture du site d'AZUR PRODUCTION :

Proposition de stratégie

Proposition de mobilisation locale

La motion est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention

➤ Soutien au développement économique local – Projet de nouveau règlement d'aides à l'immobilier d'entreprise :

Département	CCM&M - partie 57	CCM&M - partie 54
Zone AFR	30% des dépenses - dans la limite d'une subvention à 30 000€ (dont 15 000€ CCM&M)	30% des dépenses - dans la limite d'une subvention à 15 000€
Hors Zone AFR	20% des dépenses - dans la limite d'une subvention à 20 000€ (dont 10 000€CCM&M)	20% des dépenses ; dans la limite d'une subvention à 10 000€

Avis favorable comité consultatif attractivité économique et touristique du 14/04/21

Avis favorable du bureau communautaire du 06/05/21

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- Autorisant la délégation de compétence "Aide à l'immobilier d'entreprises" au CD57 pour la partie mosellane
- Validant règlement d'intervention "Aide à l'immobilier" proposé par le CD57 sur l'ensemble du territoire CCM&M pour la part de financement CCM&M (45 000€ BP 2021)

➤ Règlement des aides directes aux entreprises :

Avis favorable du comité consultatif 14/04/21

Avis favorable du bureau communautaire du 06/05/2021

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- Approbation des modifications et adaptations des règlements déjà existants
- Validation du règlement pour mise en œuvre

3- Attractivité touristique – Partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Bassin de Pont-à-Mousson

Avis favorable du comité consultatif attractivité économique et touristique

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- Approbation du partenariat et de la convention
- Autorisation de signature

4- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Val de Lorraine

La délibération validant le principe d'une prolongation de 6 années supplémentaires (2021-2027) est adoptée à l'unanimité

5- Attractivité résidentielle – Habitat

➤ Prolongation de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat 2021-2023

Montant prestations CAMEL pour deux années supplémentaires
(2021-2023)



Montant HT : 76 900 €

Montant TTC : 92 280 €

RECETTES : 52 760 € (ANAH) + CTS du CD54 à solliciter

= travaux + ingénierie (CAMEL)

Enveloppe globale inscrite dans l'avenant à l'OPAH pour deux ans = 292 900 €

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité :

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, les élus siégeant au Conseil Communautaire décident à XXXXX :

- *De valider la proposition d'avenant à la convention d'OPAH ;*
- *D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches et à réaliser toutes les demandes de financements nécessaires pour mener à bien ces deux nouvelles années ;*
- *D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

DELIBERATION : Avenant n°3 au marché public avec Camel : à l'unanimité

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, les élus siégeant au Conseil Communautaire décident à XXXXX :

- *De valider la proposition d'avenant n°3 au marché public avec l'opérateur Camel ;*
- *D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches et à réaliser toutes les demandes de financements nécessaires pour mener à bien ces deux nouvelles années ;*
- *D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

➤ **Création d'un Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique**

La délibération est adoptée à l'unanimité

6- Services à la population / Attractivité culturelle – Lecture publique - Partenariats

La délibération est adoptée à l'unanimité pour le renouvellement de la convention avec la bibliothèque G. Gobron

La délibération est adoptée à l'unanimité pour le renouvellement de la convention avec la bibliothèque associative Je bouquine à Arnville

Culture - Projet de Résidence : L'Album

Avis favorable du groupe de travail "culture" du 6 mars 2021

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 2 abstentions

7- Services à la population / Subvention aux associations

Avis favorable du groupe de travail "culture" du 6 mars 2021

La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix contre, 7 abstentions pour apporter un soutien financier de 1539€ à l'association Keatous (Lorry-Mardigny) pour la mise en place d'un Apéro littéraire en 2021 (hors appel à projets culture).

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 2 abstentions pour soutenir l'association « En passant par les jeux » (1800€/an), pour la mise en œuvre d'un festival annuel autour du jeu de société.

8- Définition du Projet Territorial de Développement Durable

Information

9- Questions diverses

Gestion de la CCM&M – changement de lieu : prochain Conseil Communautaire le 24 juin 2021 à 18h30 à THIAUCOURT (salle La Loco) en mixte présentiel / visioconférence

La délibération est adoptée à l'unanimité

21h : l'ordre du jour est levé

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by several vertical strokes.

Gilles SOULIER
Président de la CCM&M

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke.

Frédéric LEVEE
Secrétaire de séance